



Mairie de Sainte-Anne-sur-Brivet

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 8 novembre 2021 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, dans le respect des gestes barrières, rendus nécessaires par la crise sanitaire.

Présents : Jacques BOURDIN ; Bertrand CORBÉ ; Olivier COSTE ; Nadine COUËRON ; Claire COURRAUD ; Chantal COUTURET ; Sophie DE LIL ; Christophe GATTEPAILLE ; Sylvie GEFFRAY ; David GUIHO ; Edouard HAVARD ; Karine HERVY ; Céline JULIEN ; Hugues LEGENTILHOMME ; Thierry ONILLON ; Géraldine RADIN ; Jean-Pierre ROUX ; Claire SÉGUÉLA ; Marina VINET ;

Absente : Aude MORACCHINI (arrivée à 21H)

Procurations : Jean-Pierre MEIGNEN pour Karine HERVY ; Gilbert UM pour Claire COURRAUD

Secrétaires de séance : Karine HERVY et Géraldine RADIN

Date de convocation : 3 novembre 2021

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

PREAMBULE

Approbation du P.V. de la dernière séance du Conseil Municipal

M. le Maire soumet au vote l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du lundi 27 septembre 2021. Celui-ci n'appelant pas d'observation, il est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

2021-11-01 - DEROGATION AU REPOS DOMINICAL 2021

Vu le code du travail, et notamment son article L 3132-21,

Considérant la demande d'avis du conseil municipal émise par le secrétariat général de la préfecture de Loire Atlantique,

Considérant la demande de dérogation au repos dominical émise par les commerces de détail concernant le dimanche 28 novembre 2021,

M. Le Maire expose que les services de l'Etat souhaitent recueillir l'avis des communes pour accorder une dérogation exceptionnelle au repos dominical le 28 novembre 2021 pour l'ensemble des commerces de détail, à l'exception des commerces de détail non spécialisés à prédominance alimentaire, du Département de Loire-Atlantique.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

- 18 voix pour
- 4 voix contre
- 0 abstention

- Émet un avis favorable à cette demande de dérogation ainsi que sur l'extension de cette dérogation à l'ensemble du département.

2021-11-02 - MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTCHATEAU SAINT GILDAS

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a rendu l'exercice des compétences assainissement et eau potable obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Par ailleurs par délibération du conseil communautaire en date du 25 février 2021, entérinée par délibérations concordantes des communes membres, il a été décidé d'exercer au niveau communautaire la compétence Mobilité.

En conséquence, il convient de procéder à une inscription des compétences susmentionnées dans les statuts de la communauté de communes.

Vu l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2021-08 en date du 25 février 2021 et les délibérations concordantes des communes pour le transfert de la compétence mobilité,

Vu la demande de Monsieur le Préfet de Loire Atlantique en date du 15 juillet 2021,

Vu la délibération 2021-070 en date du 28 septembre 2021,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la modification des statuts telle qu'annexée à la présente délibération.

Monsieur le Maire rappelle que ces modifications ont pour but la mise à jour des statuts et qu'il s'agit davantage d'une modification de forme plus que de fond.

2021-11-03 - RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

M. Christophe GATTEPAILLE, Premier Adjoint, délégué à l'urbanisme, présente le rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif porté par le Syndicat mixte d'assainissement du Haut Brivet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article D2224-3,

Le Syndicat mixte d'assainissement du Haut-Brivet (SMAHB) assure la compétence assainissement collectif sur son territoire constitué des communes de :

- Campbon,
- Quilly,
- Sainte Anne sur Brivet.

Au 1er janvier 2019, le Syndicat Intercommunal de Haut Brivet est devenu un syndicat mixte Fermé (SMAHB) suite à la prise de compétence assainissement par la Communauté de Communes Estuaire et Sillon.

Depuis 2019, la fonction de Président est désormais exercée par M. Christophe GATTEPAILLE. Le syndicat a adopté son rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Le mode de gestion des équipements est la délégation de service public (DSP) par affermage. Celle-ci est assurée depuis le 1^{er} juillet 2019 par la société SUEZ.

M. Christophe GATTEPAILLE, Premier Adjoint et Président du Syndicat, expose le contenu de ce rapport, qui est consultable en Mairie puis invite les Conseillers Municipaux à examiner celui-ci.

Après avoir entendu l'exposé de M. Christophe GATTEPAILLE, Premier Adjoint,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Déclare** avoir pris connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2020 ;
- **Prend** acte de ce rapport ;
- **Précise** que ce rapport sera tenu à la disposition du public, en Mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels.

Jean-Pierre ROUX s'interroge sur les nouveaux raccordements et demande s'ils sont liés au lotissement de CAMPBON

Christophe GATTEPAILLE rappelle qu'il n'est plus prévu d'extension de réseau

Claire SEQUELA s'interroge sur le statut des propriétés qui procèdent à la récupération des eaux pluviales.

Christophe GATTEPAILLE indique que cette question pourra être portée au syndicat. Il évoque également le travail à venir sur la filière boues mené par le comité syndical. Il rappelle qu'il s'agit d'une étude financée à 50% par l'agence de l'eau. Il rappelle qu'en période de pluie, 30 % des eaux traitées sont des eaux parasites issues de la porosité du réseau.

21H : Arrivée d'Aude MORACCHINI

2021-11-04 - MISE A DISPOSITION DE MATERIEL INFORMATIQUE ET CONVENTIONNEMENT AVEC L'ECOLE ST MICHEL

Madame Karine HERVY, Adjointe au Maire, rappelle que la commune a été lauréate de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (SNEE) qui a permis de financer l'acquisition de matériel informatique à destination de l'école St Michel.

Le besoin identifié concerne 15 ordinateurs portables, 15 tablettes avec coque de protection, 2 valises de transport et 1 routeur wifi.

Ce matériel, propriété de la commune, sera mis à disposition de l'établissement scolaire. Pour cela, une convention doit être signée pour acter cette mise à disposition. L'école s'est engagée à prendre à son compte les frais de maintenance dudit matériel.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Karine HERVY, Adjointe au maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à consulter les entreprises et signer les devis en vue de l'acquisition du matériel ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition du matériel.

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS L'EXERCICE DE SES DELEGATIONS

Marchés signés à la date du 8 novembre 2021				
Objet	Entreprise	Ville (Département)	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Régénération terrains de foot	EFFIVERT	RENNES 35	1 970,00 €	2 364,00 €
Regarnissage terrains A et B	VERALIA	SEVREMOINE 49	2 945,00 €	3 407,88 €
Réaménagement du site de l'ancienne école	VERIFICA	NANTES 44	11 340,00 €	11 340,00 €
Produits d'entretien	PLG		1 134,24 €	1 312,70 €
Renouvellement Antivirus - Groupe scolaire	TBI	REDON 35	1 492,40 €	1 790,88 €
Total			18 881,64 €	20 215,46 €

Observation : Ce tableau concerne les marchés de 1 000 € T.T.C. ou plus

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h45

Le Maire

Jacques BOURDIN

Bertrand CORBÉ

Olivier COSTE

Nadine COUËRON

Claire COURRAUD

Chantal COUTURET

Sophie DE LIL

Christophe GATTEPAILLE

Sylvie GEFFRAY

David GUIHO

Yann GUILLO

Edouard HAVARD

Karine HERVY

Céline JULIEN

Hugues LEGENTILHOMME

Jean-Pierre MEIGNEN

Aude MORACCHINI

Thierry ONILLON

Géraldine RADIN

Jean-Pierre ROUX

Claire SÉGUÉLA

Gilbert UM

Marina VINET